

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2024	Objet : Acquisition du fonds de commerce Cœur de Village – Ilot Mairie sis 19 rue du Pressoir

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19 h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M..... a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 14 juin 2024 ;

Considérant la volonté de la ville de soutenir l'activité commerciale en centre-ville et notamment dans l'ilot sud du Cœur de Village;

Considérant l'opportunité d'acquérir les murs du local commercial situé 19 rue du Pressoir pour y ouvrir une brasserie;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition par la ville du fonds de commerce inscrit au 19 rue du Pressoir à Marolles-en-Brie .

ARTICLE 2 : FIXE le montant de l'acquisition entendue gré à gré, à montant de 172 000 €HT, soit 206 400 € TTC.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant et tous les actes afférents.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 juin 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.